

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2013 À 19 H 30 À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC  
DE L'HÔTEL DE VILLE, 145, RUE GINGRAS, FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

---

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Messieurs les conseillers :  
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1  
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2  
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3  
Jean Perron, conseiller, district n° 5  
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Est absente : Madame Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier  
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
  - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
  - 3.1 Budget 2014
    - 3.1.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2014
    - 3.1.2 Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2014-2015-2016
    - 3.1.3 Adoption du Règlement numéro 10740-2013 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2014
- 4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil constatent la validité de l'avis de convocation et renoncent à cette dernière.

**2. ORDRE DU JOUR**

**229-12-2013**

**2.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

### **3. AFFAIRES COURANTES**

#### **3.1 Budget 2014**

**230-12-2013**

##### **3.1.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2014**

Monsieur le maire fait la présentation du budget 2014 et donne la parole à M. Jean Perron, conseiller responsable des finances, lequel procède à la présentation détaillée des prévisions budgétaires 2014.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter les prévisions budgétaires 2014 totalisant une somme de 5 447 002 \$, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

**231-12-2013**

##### **3.1.2 Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2014-2015-2016**

À la demande de monsieur le maire, M. Jean Perron fait la présentation du Plan triennal d'immobilisations 2014-2015-2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Plan triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 au montant total de 3 617 050 \$, représentant un montant de 1 048 350 \$ pour l'année 2014. Le Plan triennal est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**232-12-2012**

##### **3.1.3 Adoption du Règlement numéro 10740-2013 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2014**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le droit d'imposer et de prélever des taxes, tarifs, compensations, cotisations, etc.;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 3 décembre 2013;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-lac entend imposer un permis et une compensation pour les roulottes, le tout conformément à l'article 231 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac entend se prévaloir de l'article 205.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et imposer une compensation à l'égard d'un immeuble visé par l'article 204, paragraphe 12;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 10740-2013 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2014, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

#### 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

**233-12-2013**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 35.

---

Jean Laliberté, maire

---

Jacques Arsenault, greffier